

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	42

N° 146/2018

OBJET : Autorisation du Président pour engager la consultation le transport et tri-conditionnement des non fibreux en extension des consignes de tri

L'an deux mille dix-huit et le 03 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Patrick CASTRO, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Gilles COMBES donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mme Annick MELINAT donne procuration à Mme Cathy HOAREAU, Mr Jean CHENIN donne procuration à Mme Pierrette HENDRICK, Mr Sébastien VINCINI donne procuration à Mme Monique COURBIERES, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Floréal MUNOZ.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Pierre-Yves CAILLAT, Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

L'extension des consignes à tous les déchets d'emballages ménagers est obligatoire à l'horizon 2022.

D'autre part la CCBA a été lauréate de l'appel à projets sur la séparation à la source des fibreux (papiers et cartonnets d'emballages ménagers) et le démarrage de la collecte en points d'apport volontaire matérialisés par des colonnes à fibreux est prévu dans le dernier quadrimestre 2019.

Afin de minimiser les coûts relatifs aux changements de consignes de tri à l'échelle de toute la population du territoire, il est raisonnable de prévoir les deux changements en une seule fois :

- Le tri à la source des fibreux pour apport en colonne (sur le même schéma que le verre)
- La modification des consignes de tri des recyclables avec l'ajout de tous les emballages ménagers plastiques

Il est alors envisageable de lancer une consultation pour le transport et le tri conditionnement de cette nouvelle matière non fibreuse avec extension de consignes de tri.

Ce marché ne débutera que dans le dernier quadrimestre 2019 cependant afin de pouvoir répondre à l'appel à projets de Citéo qui sortira dans le courant du 2^{ème} semestre 2018 concernant l'extension des consignes de tri, il faut que la collectivité ait déjà attribué un marché à un centre de tri permettant de traiter les nouvelles matières plastiques (extension de consigne de tri).

Envoyé en préfecture le 06/07/2018

Reçu en préfecture le 06/07/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180703-146_2018-DE

Monsieur le président demande l'autorisation de lancer la consultation sur le transport et tri conditionnement des déchets recyclables non fibreux en extension de consigne de tri.

Le marché débutera dans le courant du dernier quadrimestre 2019 et jusqu'à la fin de l'année 2020 et pourra être reconduit deux fois pour une durée d'un an à chaque fois.

Le montant maximal du marché sur la durée maximale est de 900 000 € HT, dont 320 000 € HT sur la première période.

La dépense n'interviendra que sur le budget 2019.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation pour le transport et le tri conditionnement de cette nouvelle matière non fibreuse avec extension de consignes de tri qui ne débutera que lors du dernier quadrimestre 2019.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS